

## CONVENTION POUR LA LOCATION DU PREAU DE PUYMERLE (commune d'Aussac-Vadalle)

Entre la Communauté de Communes Cœur de Charente,  
Représentée par Monsieur Gérard LIOT, Maire d'Aussac-Vadalle d'une part,

Et Madame BERNARDEAU Aurélie domiciliée 2 rue du Bois du Logis 16560 TOURRIERS d'autre part,

### Il est arrêté ce qui suit :

Madame BERNARDEAU Aurélie loue le préau de Puymerle le 05 juin 2022 et verse la somme de : 30€.

#### - Location du préau\*:

- 30 € : associations ou habitants du territoire de la CDC Cœur de Charente,
- ~~- 100 € : associations ou habitants hors territoire de la CDC Cœur de Charente,~~
- utilisation du préau sans sanitaires : gratuité
- dépôt d'une caution de 1000 €.

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile est obligatoire.

Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public.

- Date et heure de la prise en charge : 03 juin 2022
- Date et heure de la remise à disposition de la CDC : 07 juin 2022

#### - Objet de la location :

Pique nique environ 35 personnes

Fait à Aussac-Vadalle, le 04 avril 2022

*Je reconnais avoir été informé par la mairie, que le présent contrat est conclu pour un usage paisible du site et uniquement pour l'objet et le nombre de participants déclarés.*

*Toute autre utilisation annulant le présent contrat.*

*Le maire m'a également informé que le site de Puymerle fait partie d'un site environnemental, objet d'une attention particulière de la mairie.*

Lu et approuvé,  
**Le locataire,**

*Lu et approuvé*  


**Christian CROIZARD**  
**Président de la CdC Cœur de Charente**

*Par convention,*  
**Gérard LIOT**  
**Maire d'Aussac-Vadalle**

  
AUSSAC-VADALLE  
R.F.  
(Charente)

\* rayer les mentions inutiles

\* il est rappelé que le débroussaillage des abords du préau est à la charge des locataires, la CDC n'assure le nettoyage qu'une fois l'an

\* nous rappelons qu'il est important de faire attention de l'usage de l'eau des sanitaires